LE DÉFENSEUR SYNDICAL

SA MISSION

Un défenseur syndical exerce des fonctions d'assistance ou de représentation des adhérent devant les conseils de prud'hommes et les cours d'appel en matière prud'homal

SES MOYENS

Dans les établissements d'au moins onze salariés, le Défenseur syndical dispose du temps nécessaire à l'exercice de sa mission dans la limite de 10 heures par mois. Ce temps est assimilé à du temps de travail effectif.

LE CADRE JURIDIQUE

Mission : Article L1453-4
Moyens : Articles L1453-5 et 6
Protection : Article L2411-24

CONCRÈTEMENT

Devant le Conseil des prud'hommes, une personne peut se défendre elle-même. Elle peut également être défendue par un autre salarié de la même branche d'activité ou par son conjoint (mariage, PACS ou concubinage) ou par un avocat ou un défenseur syndical.

Le défenseur syndical peut " assister " la personne, c'est à dire prendre part à la procédure à ses cotés ou la représenter ", c'est à dire prendre part à la procédur à sa place.

Sa mission consiste à étudier la situation de l'adhérent, réaliser la saisine du Conseil des Prud'hommes, produire les écritures utiles à la procédure et plaider devant le Conseil. Il peut également prendre part aux mesures de conciliation.

La personne qui souhaite être défendue par la CFDT doit être adhérente (afin que la CNAS puisse prendre en charge son dossier)

Le défenseur syndical intervient à la demande de l'URI sur le périmètre de la région administrative.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA PRISE ET L'EXERCICE DU MANDAT

L'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT de la Région Centre-Val de Loire, propose à chaque Conseiller de participer à une formation initiale de 3 jours.
Ensuite, il ou elle est accompagné lors de sa prise de responsabilité par un militant aguerri. Il travaille en binôme sur les dossiers qui lui sont confiés.
Le défenseur syndical dispose de documentation telle que la revue juridique de la CFDT



VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?

Vous vous interrogez ? Vous souhaitez en savoir plus ?
Cette responsabilité serait susceptible de vous intéresser ?
Prenez contact avec votre syndicat qui fera le lien avec l'interprofessionnel

Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE